

Annexe B - Lettres patentes et Lettres patentes supplémentaires de la Cité des retraités de l'Estrie inc. au fil des ans – V-4 – 2023-12-12

<p>Lettres patentes datées du 30 juin 1976</p>  <p>(pièce P-1)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979</p>  <p>(pièce « R-2 »)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999</p>  <p>(pièce à coter)</p>	<p>Années 2015 à 2021</p> <p>Fin de l'Entente avec la SCHL</p> <p>+</p> <p>Quittance de la SCHL</p> <p>+</p> <p>Épuisement du fonds de subventions</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} août 2018</p>  <p>(pièce P-2)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} mars 2022</p>  <p>(pièce P-3)</p>	<p>2022</p>  <p>Dissolution</p> 
<p><u>NON CONTESTÉES</u></p>	<p><u>NON CONTESTÉES</u></p>	<p>?</p>		<p><u>CONTESTÉES</u></p>	<p><u>CONTESTÉES</u></p>	
<p>1- Signataire(s)</p>	<p>1- Signataire(s)</p>	<p>1- Signataire(s)</p>		<p>1- Signataire(s)</p>	<p>1- Signataire(s)</p>	
<p>Fondateurs :</p> <p>Robert Roy, administrateur André Couture, notaire Jean Mercier, prêtre</p>	<p>Jean Mercier, prêtre</p>	<p>?</p>		<p><u>SERGE DUBOIS, avocat</u></p>	<p><u>SERGE DUBOIS, avocat</u></p>	
<p>2- Assemblée(s)</p>	<p>2- Assemblée(s)</p>	<p>2- Assemblée(s)</p>		<p>2- Assemblée(s)</p>	<p>2- Assemblée(s)</p>	
<p>s. o.</p>	<p>Assemblée spéciale (extraordinaire)</p> <p>(i) Avis de convocation (ii) envoyé dans le déla</p>	<p>?</p>	<p>1- Assemblée générale des Membres tenue le 19 juin 2018 à 17h (pièce P-16 (P-9)) :</p>	<p>?</p>		

<p>Lettres patentes datées du 30 juin 1976</p>  <p>(pièce P-1)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979</p>  <p>(pièce « R-2 »)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999</p>  <p>(pièce à coter)</p>	<p>Années 2015 à 2021</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} août 2018</p>  <p>(pièce P-2)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} mars 2022</p>  <p>(pièce P-3)</p>	<p>2022</p> 
	<p><u>prescrit</u> et accompagné (iii) l'<u>Ordre du jour</u> et du (iv) <u>texte de la résolution</u> à adopter et constatation du <u>quorum</u> de l'Assemblée</p>			<p>Lecture et adoption de la Résolution relative à la Demande de Lettres patentes supplémentaires</p> <p>QUESTIONS :</p> <p>(i) <u>Avis</u> de convocation? (ii) envoyé dans le <u>délai prescrit</u>? et accompagné (iii) l'<u>Ordre du jour</u>? et du (iv) <u>texte de la résolution</u> à adopter? et constatation du <u>quorum</u> de l'Assemblée?</p> <p>2- Assemblée <u>conjointe</u> des Membres et du Conseil d'administration tenue le 19 juin 2018 à 18h30 (procès-verbal = pièce P-14 (P-5)) :</p> <p>Un procès-verbal tenant lieu d'Assemblée des Membres et du</p>	<p>QUESTIONS :</p> <p>Assemblée générale ou spéciale?</p> <p>(i) <u>Avis</u> de convocation? (ii) envoyé dans le <u>délai prescrit</u>? et accompagné (iii) l'<u>Ordre du jour</u>? et du (iv) <u>texte de la résolution</u> à adopter? et constatation du <u>quorum</u> de l'Assemblée?</p>	

Lettres patentes datées du 30 juin 1976  (pièce P-1)	Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979  (pièce « R-2 »)	Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999  (pièce à coter)	Années 2015 à 2021	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} août 2018  (pièce P-2)	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} mars 2022  (pièce P-3)	2022 
				Conseil d'administration mentionne l'adoption à l'unanimité des Résolutions y figurant. QUESTIONS : (i) Avis de convocation? (ii) envoyé dans le déla i prescrit? et accompagné (iii) l' Ordre du jour ? et du (iv) texte de la résolution à adopter? et constatation du quorum de l'Assemblée?		
3- Objets	3- Objets	3- Objets		3- Objets	3- Objets	
1 ^o Grouper en association des personnes retraitées;	a. - Entretenir des logements pour familles ou particuliers à faible revenu et pour des familles ou particuliers à revenu moyen selon la	?		a) accorder des subsides à titre de subvention à des personnes dont le revenu familial global est insuffisant pour permettre à ces personnes de louer un logement d'habitation	a) accorder des subsides à titre de subvention à des personnes dont le revenu familial global est insuffisant pour permettre à ces personnes de louer un	

<p>Lettres patentes datées du 30 juin 1976</p>  <p>(pièce P-1)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979</p>  <p>(pièce « R-2 »)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999</p>  <p>(pièce à coter)</p>	<p>Années 2015 à 2021</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} août 2018</p>  <p>(pièce P-2)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} mars 2022</p>  <p>(pièce P-3)</p>	<p>2022</p> 
<p>2^o Étudier, promouvoir, protéger et développer de toutes manières les intérêts matériels, culturels et sociaux de ses membres; organiser à cet effet des réunions, conférences, échanges de vues, et établir un secrétariat pour servir de lien entre <u>ses</u> membres;</p> <p>3^o Pour <u>ces</u> fins, amasser de l'argent ou d'autres biens, <u>par voie de souscriptions publiques</u> et de toute autre manière;</p> <p>4^o Pour <u>ces</u> fins, organiser, développer et susciter la promotion et l'instauration d'une</p>	<p>définition qu'en donne la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>;</p> <p>b.- Acheter, prendre à bail, tenir, construire, développer ou améliorer les terrains ou bâtiments nécessaires pour atteindre lesdits buts;</p> <p>c.- <u>Se procurer des fonds au moyen de souscriptions, de dons de membres et en recevant des dons testamentaires ou autres, en vue d'atteindre lesdits buts;</u></p> <p>d. - Faire tout ce qui est susceptible de contribuer à la réalisation des buts précités;</p> <p>e. - Les activités de la corporation se poursuivront <u>sans but lucratif</u> à l'endroit</p>			<p><u>proportionné à ses besoins au prix pratiqué sur le marché locatif de la région</u> où elle habite et ainsi permettre <u>à ces personnes</u> de louer un logement d'habitation de qualité à moindre coût que le loyer demandé pour un tel logement;</p> <p>b) fournir des logements d'habitations de qualité à moindre coût <u>à des personnes</u> dont le revenu familial global est insuffisant pour permettre <u>à ces personnes</u> de louer un logement d'habitation proportionné à ses besoins <u>au prix pratiqué sur le marché locatif de la région</u> où elle habite;</p> <p>c) offrir <u>aux résidents</u> des logements d'habitations susmentionnés, <u>des activités</u> qui favorisent <u>le maintien ou</u></p>	<p>logement d'habitation <u>proportionné à ses besoins au prix pratiqué sur le marché locatif de la région</u> où elle habite et ainsi permettre <u>à ces personnes</u> de louer un logement d'habitation de qualité à moindre coût que le loyer demandé pour un tel logement;</p> <p>b) fournir des logements d'habitations de qualité à moindre coût <u>à des personnes</u> dont le revenu familial global est insuffisant pour permettre <u>à ces personnes</u> de louer un logement d'habitation proportionné à ses besoins <u>au prix pratiqué sur le marché locatif de la région</u> où elle habite;</p> <p>c) offrir <u>aux résidents</u> des logements d'habitations</p>	

<p>Lettres patentes datées du 30 juin 1976</p>  <p>(pièce P-1)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979</p>  <p>(pièce « R-2 »)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999</p>  <p>(pièce à coter)</p>	<p>Années 2015 à 2021</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} août 2018</p>  <p>(pièce P-2)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} mars 2022</p>  <p>(pièce P-3)</p>	<p>2022</p> 
<p><u>Cité des retraités dans la région de l'Estrie, Québec;</u></p> <p>5^o Pour <u>ces</u> fins, faire usage de revues, annales, journaux, enveloppes, cartes, formules continues et de tout autres moyens <u>servant aux fins de publicité et de financement de la corporation.</u></p>	<p>de ses membres et <u>tous les profits ou accroissements de la corporation éventuels ne seront utilisés que pour l'avancement de ces buts.</u></p>			<p><u>l'épanouissement de la condition physique et psychologique de ces personnes.</u></p>	<p>susmentionnés, <u>des activités</u> qui favorisent <u>le maintien ou l'épanouissement de la condition physique et psychologique de ces personnes.</u></p>	
<p>4- Pouvoirs</p>	<p>4- Pouvoirs</p>	<p>4- Pouvoirs</p>		<p>4- Pouvoirs</p>	<p>4- Pouvoirs</p>	
<p>a.- La corporation pourra acquérir, exploiter, louer, administrer et disposer de biens immobiliers.</p>	<p>-</p>	<p>?</p>		<p>ABROGÉS ET REMPLACÉS PAR</p> <p>La compagnie a <u>tous les pouvoirs accordés par la loi et sans limiter ceux-ci</u>, la</p>	<p>La compagnie a <u>tous les</u></p>	

Lettres patentes datées du 30 juin 1976  (pièce P-1)	Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979  (pièce « R-2 »)	Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999  (pièce à coter)	Années 2015 à 2021	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} août 2018  (pièce P-2)	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} mars 2022  (pièce P-3)	2022 
				<p>compagnie aura <u>tous les pouvoirs nécessaires pour faire tout ce qui est susceptible de contribuer à la réalisation des objets de la compagnie</u>, y compris :</p> <p>a) acquérir, prendre à bail, posséder, administrer, construire, développer, améliorer, offrir à bail ou aliéner, <u>des</u> terrains, logements et bâtiments;</p> <p>b) se procurer des fonds par <u>tous les moyens prévus par la loi</u>, y compris contracter des emprunts et donner des garanties sur ces biens pour le remboursement de tels emprunts, recevoir des dons ou bénéficier de subventions, <u>dans</u></p>	<p><u>pouvoirs accordés par la loi et sans limiter ceux-ci</u>, la compagnie aura <u>tous les pouvoirs nécessaires pour faire tout ce qui est susceptible de contribuer à la réalisation des objets de la compagnie</u>, y compris :</p> <p>a) acquérir, prendre à bail, posséder, administrer, construire, développer, améliorer, offrir à bail ou aliéner, <u>des</u> terrains, logements et bâtiments;</p> <p>ABROGÉ</p> <p>a) se procurer des fonds par <u>tous les moyens prévus par la loi</u>, y compris contracter des emprunts et donner des garanties sur ces biens pour le remboursement de tels emprunts, recevoir des dons ou</p>	

Lettres patentes datées du 30 juin 1976  (pièce P-1)	Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979  (pièce « R-2 »)	Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999  (pièce à coter)	Années 2015 à 2021	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} août 2018  (pièce P-2)	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} mars 2022  (pièce P-3)	2022 
				<p><u>le but d'atteindre les objets de la compagnie;</u></p> <p>c) <u>placer les fonds dont elle dispose dans toute espèce de placement auprès de sociétés d'assurances, d'institutions financières ou auprès de sociétés qui peuvent accorder des sûretés mobilières ou immobilières pour garantir lesdits placements.</u></p>	<p>bénéficiaire de subventions, dans le but d'atteindre les objets de la compagnie;</p> <p>b) <u>placer les fonds dont elle dispose dans toute espèce de placement auprès de sociétés d'assurances, d'institutions financières ou auprès de sociétés qui peuvent accorder des sûretés mobilières ou immobilières pour garantir lesdits placements.</u></p>	
5- Valeur des biens	5- Valeur des biens	5- Valeur des biens		5- Valeur des biens	5- Valeur des biens	
La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est	Le montant auquel seront limités les biens immobiliers	?		Le montant relatif au prix de base rajusté des biens immobiliers que peut détenir la compagnie est fixé	Le montant relatif au prix de base rajusté des biens immobiliers que peut détenir la compagnie est fixé	

Lettres patentes datées du 30 juin 1976  (pièce P-1)	Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979  (pièce « R-2 »)	Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999  (pièce à coter)	Années 2015 à 2021	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} août 2018  (pièce P-2)	Lettres patentes supplémentaires datées du 1 ^{er} mars 2022  (pièce P-3)	2022 
limitée à \$ 5,000,000.00 (CINQ MILLIONS DE DOLLARS).	de la corporation sera de DIX MILLIONS DE DOLLARS (\$ 10 000 000.00).			à la somme de VINGT MILLIONS DE DOLLARS (20 000 000 \$).	à la somme de VINGT MILLIONS DE DOLLARS (20 000 000 \$).	
6- Clause de maintien de l'affectation des biens	6- Clause de maintien de l'affectation des biens	6- Clause de maintien de l'affectation des biens		6- Clause de maintien de l'affectation des biens	6- Clause de maintien de l'affectation des biens	
b.- Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à un organisme exerçant une action analogue.	- En cas de liquidation ou de dissolution de l'association, le solde de l'actif de la corporation, après règlement des dettes et de la masse passive, sera cédé à une autre <u>organisation de charité</u> reconnue dans la province ou ailleurs au Canada;	?		ABROGÉE ET REMPLACÉE PAR Au cas (i) <u>de dissolution ou de (ii) liquidation de la compagnie</u> , tous les biens qui restent, après le paiement des dettes , seront distribués à une ou plusieurs personnes morales dont le siège social est situé dans le district judiciaire de Saint-François, au Québec, et qui poursuivent des	ABROGÉE Au cas (i) de dissolution ou de (ii) liquidation de la compagnie, tous les biens qui restent, après le paiement des dettes, seront distribués à une ou plusieurs personnes morales dont le siège social est situé dans le district judiciaire de Saint-François, au Québec, et qui poursuivent des	

<p>Lettres patentes datées du 30 juin 1976</p>  <p>(pièce P-1)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 7 mai 1979</p>  <p>(pièce « R-2 »)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 16 juin 1999</p>  <p>(pièce à coter)</p>	<p>Années 2015 à 2021</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} août 2018</p>  <p>(pièce P-2)</p>	<p>Lettres patentes supplémentaires datées du 1^{er} mars 2022</p>  <p>(pièce P-3)</p>	<p>2022</p> 
	<p>- Les directeurs offriront leurs services en cette qualité <u>sans rémunération</u>, et qu'<u>aucun directeur ne doit recevoir de profits, soit directement ou indirectement en vertu de son poste</u>, à condition que les dépenses qu'un directeur subisse dans l'exercice de ses fonctions lui soient raisonnablement défrayées.</p>			<p>objets analogues ou similaires.</p>	<p>objets analogues ou similaires.</p>	